

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.
3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 17 mai 1967.

Le Comité permanent des divorces présente son cinquante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Maria Dolischna Kwas, de la ville d'Ottawa, province d'Ontario, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Gregor (George) Kwas, de la ville de Montréal, province de Québec.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

4. Le comité recommande que les taxes parlementaires versées soient remboursées à la pétitionnaire, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 17 mai 1967.

Le Comité permanent des divorces présente son soixantième rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Jean-Guy-Arthur Lacombe, de la ville de Montréal, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec Shirley Elsie Mattice Lacombe.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MERCREDI 17 mai 1967.

Le Comité permanent des divorces présente son soixante et unième rapport, comme il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Yolanda Marie Corinne Marotta McCay, de la ville de Montréal, province de Québec, en vue de l'adoption d'une résolution du Sénat pour dissoudre son mariage avec James Tackaberry McCay.

2. Le comité accepte la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution pour dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.